

Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP** CAPN n°4 des inspecteurs du 26 et 27 janvier 2012

Monsieur le président,

Cette première CAP nationale de la mandature s'inscrit dans un contexte de régression sociale. FO dans toutes ses instances réclame l'abandon de toutes les mesures d'austérité et s'oppose à la dictature de la dette.

Au niveau de la fonction Publique, la RGPP attaque les principes républicains et les droits sociaux. Face à la dictature des déficits, FO s'oppose à toute austérité.

Par ailleurs, la rigueur, la RGPP, les suppressions d'emplois frappent durement et quotidiennement les personnels, les services de la DGFIP se trouvent en première ligne, les **2 441** suppressions d'emplois annoncées et la réduction du budget de fonctionnement vont encore aggraver la situation plus que tendue des conditions de travail.

Les services de la DGFIP ont déjà atteint depuis bien longtemps le point de rupture, rendant impossible l'exercice normal des missions. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** appelle les agents des finances publiques à faire grève le 2 février 2012.

En préambule, les élus **F.O.-DGFIP** tiennent à faire remarquer que cette première CAP Nationale se déroule sans règlement intérieur finalisé.

En ce qui concerne l'ordre du jour la convocation prévoit entre autre :

- Le mouvement de mutation des IFiP de la filière gestion publique à effet du 1^{er} mars 2012 (3^{ème} phase nationale) ;
- les recours en notation des inspecteurs filière gestion publique.

Sur le premier point, **F.O.-DGFIP** veillera au respect des règles de gestion de la catégorie A de la filière gestion publique, règles qui prévalaient dans cette filière jusqu'à aujourd'hui (dite période de convergence).

Sur les recours à examiner dans le cadre de cette CAP 17 dossiers nous sont soumis.

À cette occasion, **F.O.-DGFIP** tient à réaffirmer ses revendications en la matière :

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents, entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de 2010 instituant, à terme, la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

Ces 2 décrets s'inscrivent dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée et de plus en plus restreinte.

F.O.-DGFIP revendique le maintien d'une note chiffrée sans contingentement.

Pour notre organisation, il faut impérativement accéder à nos légitimes revendications :

Arrêt immédiat des suppressions d'emplois

Ces suppressions dogmatiques, basées sur une logique purement comptable de l'emploi public, sont insoutenables. Elles mettent en danger le Service Public et la République dans son ensemble. Nous refusons que les personnels deviennent une variable d'ajustement et nous revendiquons de vrais emplois publics.

Renforcer toutes les missions de la DGFIP

Dans la période de crise systémique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. Nous réclamons la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour la maintenir. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Améliorer rapidement et concrètement les conditions de travail

Les suppressions d'emplois et la remise en cause des missions ont contribué à une dégradation continue des conditions de travail des agents. Nous condamnons le pilotage par indicateurs qui impose des impératifs de rentabilité parfaitement incompatibles avec la notion même de service public.

Revaloriser les rémunérations

Tous les agents de la fonction publique subissent le gel de la valeur du point d'indice. Alors que l'inflation est en chiffre réel à **2 %**, que les charges des ménages augmentent, nous subissons une baisse de notre pouvoir d'achat.

Il est inconcevable que plus d'un million de fonctionnaires aient un traitement inférieur au SMIC et que certains soient plongés dans une précarité avérée.

Force ouvrière revendique, au niveau utile une revalorisation immédiate et significative du point d'indice. Enfin, concernant CHORUS, nous vous rappelons toutes les réserves émises par notre organisation Syndicale sur cet outil. Cela ressemble beaucoup au déploiement calamiteux d'HELIOS dans nos services.